

E 6261

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2010-2011

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 19 mai 2011

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 19 mai 2011

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Projet de décision d'exécution du Conseil mettant en œuvre la décision 2010/639/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de certains fonctionnaires de Biélorussie



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 11 mai 2011
(OR. en)**

SN 2397/11

LIMITE

Objet: Projet de décision d'exécution du Conseil mettant en œuvre la décision
2010/639/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de certains
fonctionnaires de Biélorussie

DÉCISION D'EXÉCUTION 2011/.../PESC DU CONSEIL

du

**mettant en œuvre la décision 2010/639/PESC concernant des mesures restrictives
à l'encontre de certains fonctionnaires de Biélorussie**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu la décision 2010/639/PESC du Conseil du 25 octobre 2010 concernant des mesures restrictives
à l'encontre de certains fonctionnaires de Biélorussie¹, et notamment son article 4, paragraphe 1,
en liaison avec l'article 31, paragraphe 2, du traité sur l'Union européenne,

¹ JO L 280 du 26.10.2010, p. 18.

considérant ce qui suit:

- (1) Le 25 octobre 2010, le Conseil a adopté la décision 2010/639/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de certains fonctionnaires de Biélorussie.
- (2) Compte tenu de la gravité de la situation en Biélorussie, il convient d'inscrire d'autres personnes sur la liste des personnes faisant l'objet de mesures restrictives qui figure à l'annexe IIIA de la décision 2010/639/PESC.

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Les personnes dont le nom figure à l'annexe de la présente décision sont ajoutées à la liste figurant à l'annexe IIIA de la décision 2010/639/PESC.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le

Par le Conseil

Le président

ANNEXE

Personnes visées à l'article 1^{er}

...
